

Conseil Municipal d'ESCAUDES
Compte Rendu de la Réunion du Lundi 5 Octobre 2015 à 18h30

Présents : MM. TULARS Bernard, MANSENCAL Christian (1^{er} Adjoint), MONNIER Philippe (2^{ème} Adjoint), DAUDET Bernard, BENTEJAC Francis, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain, DANFLOUS Jean Louis, Mmes DE FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie Ange, FERRAND Françoise.

Date de la Convocation : 1/10/2015

Secrétaire de séance : Mme CHANCELLE Marie Ange

La séance est ouverte à 18h30.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 AOUT 2015

Le Compte rendu de la séance du 24 Août 2015 est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

1) Vente de Pins **DEL051015-24**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la clôture de l'opération d'aménagement foncier agricole des Communes de CAPTIEUX et ESCAUDES le 21 septembre dernier, il était impératif et urgent de vendre les bois se situant sur la parcelle cadastrée Section ZE, n° 18 ; celle-ci devenant la propriété de l'Etat à cette date.

Depuis juillet 2015, plusieurs acheteurs ont été contactés par la Commission Forêt ; une seule proposition d'achat a été faite.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la proposition de la SAS OPTIFOR au prix de :
 - ❖ trituration : 15,00 €uros le stère ;
 - ❖ canter : 16,00 €uros le stère ;
 - ❖ caissage : 17,00 €uros le stère ;
 - ❖ sciage : 30 €uros le stère.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concrétisant le marché avec la SAS OPTIFOR.

2) Compétence SPANC **DEL051015-25**

Afin de garder un tarif compétitif pour les opérations d'assainissement non collectif le syndicat des eaux de Lerm et les communes le composant doivent délibérer afin d'approuver le regroupement de la compétence SPANC avec le syndicat des eaux de Grignols jusqu'en juin 2016.

En 2020(loi NOTRe) cette compétence reviendra à la CDC.

Les syndicats intercommunaux de l'Eau et de l'Assainissement de LERM ET MUSSET et de GRIGNOLS ont la volonté commune de regrouper leur compétence SPANC.

Le syndicat de LERM ayant délibéré pour ce rapprochement, il est demandé aux communes adhérentes au syndicat d'en faire de même.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE ET DONNE** mandat au Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de GRIGNOLS pour gérer toutes affaires concernant l'assainissement non collectif pour le compte du Syndicat Intercommunal de LERM ET MUSSET jusqu'au 30 juin 2016.

3) Tarifs des concessions du columbarium DEL051015-26

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Vu la création d'un columbarium au cimetière communal,

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Le columbarium constitue un espace de **4** cases qui seront proposées aux familles des défunts.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

Types de sépultures	Tarifs au 1er Novembre 2015
Concession de 30 ANS, renouvelable	350 €/Case

Le conseil municipal, après l'exposé de son maire, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter du 1^{er} Novembre 2015, à savoir :

Types de sépultures	Tarifs au 1er Novembre 2015
Concession de 30 ANS, renouvelable	350 €/case

- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune d'ESCAUDES.
- **AUTORISE** le maire à exécuter la présente délibération.

4) Modifications des statuts du Syndicat Intercommunal des ambulances de Captieux

DEL051015-27

Compte-tenu de son élection à la présidence du Conseil Départemental, M. GLEYZE ne souhaite pas conserver la présidence du syndicat intercommunal d'ambulances de Captieux. C'est M. Denis BERLAND, assisté de 3 vice-présidents, qui prend la présidence.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour approuver la modification des statuts du SIA de Captieux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical d'ambulances de CAPTIEUX, par délibération en date du 11 juin 2015 a décidé de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal d'Ambulances de CAPTIEUX, à savoir :

- ✓ Modification de l'article 6 qui avait pour objet la composition du bureau :
 - Le bureau est composé d'un Président, de quatre vice-présidents, trois membres.
- ✓ Modification de l'article 7 relatif au fonctionnement du Syndicat Intercommunal d'Ambulances de CAPTIEUX :
 - Les décisions en matière de comptabilité, de gestion du personnel, de fonctionnement général du Syndicat seront prises par l'intégralité des membres du bureau.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- D'approuver le nouvel objet tel que désigné dans les statuts ;
- D'approuver la délibération prise par le Comité Syndical en date du 11 juin 2015.

5) Tarifs travaux agricoles 2015 DEL051015-28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les prix des travaux agricoles effectués par le tracteur communal, à partir du 1^{er} Novembre 2015.

	<u>Prix 2014</u>	<u>Prix 2015</u>
Transport	25,00 €/H	25,00 €/H
Girobroyeur	35,00 €/H	35,00 €/H
Débroussailleur	35,00 €/H	35,00 €/H

Les travaux de girobroyage et de débroussaillage seront exclusivement réalisés dans le périmètre communal.

L'utilisation de la remorque sera limitée sur les parcours Escaudes - Captieux, Escaudes - Maillas, et Escaudes - Lerm et Musset.

III – INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Travaux de voirie : Les travaux de la voirie du carrefour RD 124 / RD 932^{E8} sont presque terminés (plateaux surélevés).
 On ne constate pas de nuisances sonores.
 Un article est consacré à ce carrefour dans le petit journal d'Escaudes dont le prochain numéro va paraître.

- 2) Eclairage public : Les travaux ont commencé : il y aura un lampadaire au carrefour, un double 40 mètres plus loin au niveau de la salle des fêtes, un autre double à l'entrée du cimetière, les trois autres seront répartis tous les 40 m jusqu'au pont ; les lampadaires du Tennis vont être changés en gardant les mâts actuels

IV – PLANNING MOIS A VENIR

- Pour le défilé du 11 novembre : rendez-vous à 11 h 00 à la Mairie
- Lundi 16 Novembre à 18h00 : prochaine réunion du conseil municipal.

La séance est levée à 19h 40.

TULARS Bernard		MONNIER Philippe	
MANSENCAL Christian		DAUDET Bernard	
DANFLOUS Jean Louis		ROUCHET Alain	
DE FREITAS Patricia		CHANCELLE Marie Ange	
BENTEJAC Francis		FERRAND Françoise	<i>Absente</i>
RIOLLOT Yves			